



**[POINT DE VUE]**  
**Commission des affaires culturelles et de l'éducation**

**Réforme du baccalauréat : Plutôt une affectation profilée que par tirage au sort !**

Dans son discours de politique générale, le premier ministre a pointé le nombre très élevé d'étudiants qui ne parviennent pas à obtenir leur licence, 60% selon lui. Il en a déduit qu'il fallait réformer le baccalauréat pour endiguer cet échec massif. La Commission des affaires culturelles et de l'éducation du Parti radical partage ce constat mais considère que la seule réforme du baccalauréat ne suffira pas.

Notre pays est en passe d'atteindre les principaux objectifs éducatifs prévus par le cadre stratégique « Europe 2020 ». Avec 641.700 bacheliers cette année, près de 80% de cette génération aura un baccalauréat. De même, en 2014, 48,5 % des 30-34 ans étaient titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Cependant, dans cet ensemble, les diplômes sanctionnant une formation supérieure courte à bac+2 sont surreprésentées par rapport aux 31 pays de l'OCDE quand dans le même temps nous nous situons dans le peloton de queue pour les licences (bac+3), les anciennes maîtrises (bac+4) ou équivalent et dans la moyenne pour les masters, diplômes d'ingénieurs, de commerce (bac+5) et doctorats de santé et de recherche.

Cette structuration des qualifications supérieures fragilise le développement et le rayonnement de notre pays. Nous payons ici la lente dérive technocratique grâce à laquelle ces résultats ont été obtenus :

- Montée pédagogique quasi totale d'une classe d'âge dans le déni des difficultés des élèves et l'absence de remédiations efficaces ;
- Pression sur les jurys et manipulation des sujets afin que les résultats soient conformes aux objectifs affichés sans garantie réelle de qualité pour l'ensemble des diplômés, notamment ceux n'ayant pas obtenu de mention ;
- Poursuites d'études supérieures en université de bacheliers professionnels et technologiques parmi les plus faibles qui fournissent le gros de l'échec en licence ;
- Et dernier avatar ; un tirage au sort inique faute d'avoir eu le courage d'instaurer une sélection à l'entrée d'une université détournée de sa finalité première : la diffusion des connaissances et le développement de la recherche.

La réforme du seul baccalauréat ne suffira pas. Pour qu'elle atteigne son but, nous devons, en même temps :

- Proposer, dans le respect de l'autonomie des universités et en accord avec les acteurs économiques, des poursuites d'études universitaires adaptées et sécurisées pour les bacheliers technologiques et surtout professionnels. Par ces formations plus réactives aux évolutions économiques et sociétales mais aussi plus adaptées à leurs capacités

scolaires, nous éviterons ainsi qu'ils ne se replient sur des formations universitaires classiques où ils échouent massivement ;

- Mettre en œuvre de réelles remédiations aux situations d'échec et d'insuffisance tout au long de la scolarité du socle commun de façon à ce qu'aucun élève n'y entame un nouveau cycle sans avoir validé le précédent et ce dès le cycle 2 ;
- Et bien sûr, mettre fin au tirage au sort et laisser à tous les établissements d'enseignement supérieur, y compris les universités, le soin de recruter les profils les plus adaptés à leur offre de formation, à l'instar des procédures mises en œuvre pour l'entrée en C.P.G.E., en I.U.T. et en S.T.S.

Enfin, pour restaurer la confiance dans la valeur que les familles et les acteurs économiques peuvent accorder aux diplômes scolaires, y compris aux bilans de fin de cycle, la commission préconise qu'une commission d'enquête parlementaire fasse la lumière sur les modalités de leur délivrance.

**Pierre ANSELMO,**

**Président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation**